

## ***PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 05 AVRIL 2016***

**ANNULE ET REMPLACE LE PV PRECEDEMENT TRANSMIS**

L'an deux mil seize, le 05 avril à 19 heures 00 à la Mairie, le Conseil Municipal d'OBARENTZEN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur René MATHIAS, Maire.**

**Membres présents** : FRANTZ Nicole, KASTLER Véronique, ANTONY Hubert, HEGY Nicole, MEYER Théo, BRENDLE Bernard, WERTHE Christian, BOIL Corinne, JAEGGY Martin

**Membres absents excusés** : ANTONY Patricia, BAUER Huguette, BRETZ Daniel, MULLER Jean-Louis, REYMANN Frédéric

**Pouvoirs** : ANTONY Patricia à ANTONY Hubert, BRETZ Daniel à MATHIAS René, BAUER Huguette à BRENDLE Bernard, MULLER Jean-Louis à HEGY Nicole,

**Secrétaire de Séance** : M WERTHE Christian

**Date de la convocation** : 29 mars 2016

***La séance est ouverte à*** : 19 heures 00

### **Ordre du Jour** :

- Approbation du compte rendu de la dernière séance
- Délégation de signature
- Comptes Administratifs 2015
- Comptes de Gestion 2015
- Affectation des résultats
- 3 taxes 2016
- Budget Primitif 2016
- Schéma de mutualisation
- Inscription au titre de la DETR
- Inscription au titre de la Région
- Inscription au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local
- Nomination d'un garde chasse lots N° 1 & 2
- SDE révision des statuts
- SDE adhésion de la communauté de communes de la Vallée de Villé
- Divers

### **1° APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE**

*Le Maire informe :*

*Les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du compte rendu de la séance du 22 février dernier.*

*Après lecture le compte rendu de la séance du 22 février est approuvé à l'unanimité.*

### **2° DELEGATION DE SIGNATURE**

*M le Maire informe :*

*La délégation de signature n'a pas été utilisée depuis le 22 février 2016.*

### **3° COMPTES ADMINISTRATIFS 2015**

*Les Comptes Administratifs 2015 dressés par M le Maire et présenté par M l'Adjoint se déclinent de la manière suivante :*

#### **CA BUDGET PRIMITIF 2015 M14**

- *Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **262 677, 57 euros** et les recettes de fonctionnement à **309 416, 45 euros** soit un excédent de fonctionnement de **46 738, 88 euros***
- *Les dépenses d'investissement s'élèvent à **69 004, 31 euros** et les recettes d'investissement à **323 253, 87 euros** soit un excédent d'investissement de **254 249, 56 euros**.*

#### **CA BUDGET ANNEXE 2015**

- *Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **20 041, 06 euros** et les recettes de fonctionnement à **0 euros** soit un déficit de fonctionnement de **20 041, 06 euros**.*
- *Les dépenses d'investissement s'élèvent à **0 euros** et les recettes d'investissement à **0 euros**.*

*Après lecture de ces chiffres les membres du Conseil décident d'approuver, à l'unanimité, les Comptes Administratifs 2015.*

**4° COMPTES DE GESTION 2015**

*Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les Comptes de Gestion 2015 dressés par Mme le Percepteur d'ENSISHEIM dont les chiffres correspondent à ceux des Comptes Administratifs.*

**5° AFFECTATION DU RESULTAT**

*Le Maire expose :*

*Conformément à la législation applicable à la comptabilité publique M14, les membres du Conseil Municipal doivent décider de l'affectation du résultat 2015 :*

**BUDGET PRIMITIF****Résultat 2015 :**

*Excédent de fonctionnement : 46 738, 88 euros*

*Excédent d'investissement : 254 249, 56 euros*

**Résultat cumulé de clôture 2015 :**

*Excédent de fonctionnement : 280 367, 63 euros*

*Excédent d'investissement : 48 192, 42 euros*

**Affectation :**

*La somme de 280 367, 63 euros est affectée au compte 002 de la section de fonctionnement.*

*La somme de 48 192, 42 euros est affectée au compte 001 de la section d'investissement*

**BUDGET ANNEXE****Résultat 2015 :**

*Déficit de fonctionnement :- 20 041, 06 euros*

*Investissement : 0 euros*

**Résultat cumulé de clôture 2015 :**

*Excédent de fonctionnement : 293 992, 92 euros*

*Déficit d'investissement : - 93 662, 27 euros*

La somme de **200 330, 35 euros** est affectée au budget principal au compte 002 de la section de fonctionnement.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent les affectations des résultats à l'unanimité.

### **6° 3 TAXES 2016**

Le Maire informe :

Depuis de nombreuses années les taxes sont restées stables sur la commune, aujourd'hui nous sommes confrontés à une baisse massive des dotations et une augmentation des dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement, et sommes entrain de réaliser des travaux de voirie au coût important.

Il conviendrait d'augmenter ces taxes au vue des travaux de voirie envisagés. A savoir que seules les taxes d'habitation et la taxe foncière bâti sont concernées par l'augmentation en effet la taxe foncière non-bâti est actuellement au taquet des hausses.

Le Maire propose une augmentation de 5% (selon tableau ci-dessous)

Libellé	Taux 2016	Base 2016	Produit 2016
Taxe d'habitation	7, 08 %	868200,00	61 468, 56 €
Taxe foncière	8, 65 %	505900,00	43 760, 35 €
Taxe foncière non-bâti	47,88%	25800,00	12 353, 04 €
		<b>Produit total</b>	<b>117 581, 95 €</b>
	5 %	<b>Différence</b>	<b>5 026, 07 €</b>

### **Rappel taux 2015 :**

Taxe d'habitation : 6.74%

Taxe foncière bâti : 8.24%

Taxe foncière non-bâti : taux inchangé

Après délibération les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident une augmentation de 5 % des taux.

## **7° BUDGET PRIMITIF 2016**

### **Budget M14 :**

*Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Budget Primitif 2016 de la commune équilibré en dépenses et en recettes à :*

- *Pour la section de fonctionnement à **789 693, 98 euros***
- *Pour la section d'investissement à **767 039, 40 euros***

*Le budget est voté par chapitre en fonctionnement comme en investissement.*

*Après avoir entendu les explications de M le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :*

- *Approuve le Budget Primitif 2015 tel que présenté*
- *Fixe le produit des contributions directes à **117 581 euros***

## **8° SCHEMA DE MUTUALISATION**

*Le Maire informe :*

*Par délibération en date du 03 décembre 2015 le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin a approuvé le schéma de mutualisation des services. La mutualisation consiste en l'intervention des ouvriers de la commune d'Ensisheim (balayeuse, prêt d'une nacelle avec conducteur, locaux périscolaires, prêt de matériels .....).*

*Il est demandé à chaque commune membre de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin d'approuver la délibération du conseil de communauté.*

*Après lecture du Schéma de Mutualisation les membres du Conseil Municipal l'approuvent à l'unanimité.*

## **9° INSCRIPTION AU TITRE DE LA DETR**

*Le Maire informe :*

*Monsieur le Maire expose les modalités du dispositif de soutien de la DETR*

*Le programme de rénovation de l'école élémentaire s'inscrit dans une logique de développement durable, avec un souci de maîtrise des consommations d'énergie, au service d'une qualité de vie et d'un confort en toute saison pour les occupants.*

*Le programme de rénovation de l'école se compose comme suit :*

- changement de toutes les menuiseries du bâtiment (fenêtres et portes)
- isolation du plancher haut/combles
- installation d'une ventilation mécanique contrôlée

Le Conseil Municipal sollicite l'inscription de ce programme de rénovation dans le dispositif décrit précédemment et engage la commune à rénover le bâtiment de l'école.

Après délibération,

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- procède à une rénovation de l'école et sollicite à cet effet le concours financier de l'Etat par la DETR ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de cette opération ;
- inscrit au budget primitif 2016 les crédits nécessaires pour la réalisation de ces travaux.

### **10° INSCRIPTION AU TITRE DE LA REGION**

*Monsieur le Maire expose* les modalités du dispositif de soutien à la rénovation basse consommation par étapes des bâtiments publics qui permet aux communes de bénéficier d'aides financières pour des bouquets de travaux d'isolation thermique. Ce dispositif fait partie du programme ENERGIVIE ALSACE 2016.

Le programme de rénovation de l'école élémentaire s'inscrit dans une logique de développement durable, avec un souci de maîtrise des consommations d'énergie, au service d'une qualité de vie et d'un confort en toute saison pour les occupants.

Le programme de rénovation de l'école se compose comme suit :

- changement de toutes les menuiseries du bâtiment (fenêtres et portes)
- isolation du plancher haut/combles
- installation d'une ventilation mécanique contrôlée

Le Conseil Municipal sollicite l'inscription de ce programme de rénovation dans le dispositif décrit précédemment et engage la commune à rénover le bâtiment de l'école selon le cahier des charges « Rénovation basse consommation par étapes des bâtiments publics » du programme ENERGIVIE ALSACE 2016.

Après délibération,

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- procède à une rénovation basse consommation par étapes de l'école et sollicite à cet effet le concours financier de la Région Alsace pour les travaux d'isolation thermique ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de cette opération ;
- inscrit au budget primitif 2016 les crédits nécessaires pour la réalisation de ces travaux.

**11° INSCRIPTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL**

*Monsieur le Maire expose* les modalités du dispositif de soutien au titre de la dotation de soutien à l'investissement public

Le programme de rénovation de l'école élémentaire s'inscrit dans une logique de développement durable, avec un souci de maîtrise des consommations d'énergie, au service d'une qualité de vie et d'un confort en toute saison pour les occupants.

Le programme de rénovation de l'école se compose comme suit :

- changement de toutes les menuiseries du bâtiment (fenêtres et portes)
- isolation du plancher haut/combles
- installation d'une ventilation mécanique contrôlée

Le Conseil Municipal sollicite l'inscription de ce programme de rénovation dans le dispositif décrit précédemment.

Les travaux d'un montant de 80 000 euros seront financés de la manière suivante :

- Fonds propres : 33 000 euros
- Subventions Régionales : 27 000 euros
- DETR : 10 000 euros
- Fonds de soutien à l'investissement local : 10 000 euros

Après délibération,

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- procède à une rénovation de l'école et sollicite à cet effet un concours financier dans le cadre du dispositif de soutien au titre de la dotation de soutien à l'investissement public
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de cette opération ;
- inscrit au budget primitif 2016 les crédits nécessaires pour la réalisation de ces travaux.

### **12° NOMINATION D'UN GARDE CHASSE LOTS N° 1 & 2**

*M LAMEY Clément adjudicataire des lots de chasse n° 1 & 2 sur la commune d'OBARENTZEN sollicite la nomination d'un garde chasse pour les 2 lots.*

*Il s'agit de M Guy TAILLARD dont le dossier complet a été déposé en Mairie.*

*Et de plus, la société de chasse « La Source au Bois » souhaite inscrire un nouveau partenaire, il s'agit de M KIESELE Laurent domicilié à BIESHEIM dont le dossier complet est parvenu en Mairie*

*Après examen du dossier les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la nomination de M TAILLARD au poste de garde chasse pour les lots 1 & 2, ainsi que la nomination de M KIESELE comme partenaire dans la société de Chasse représentée par M LAMEY Clément, de la commune d'OBARENTZEN.*

### **13° SDE REVISION DES STATUTS**

*Le Maire informe :*

*De nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin, par ce fait le Syndicat a approuvé de nouveaux statuts en date du 29 février 2016, or il convient que toutes les communes adhérentes au Syndicat approuvent les nouveaux statuts révisés.*

*Après lecture, les membres du Conseil Municipal approuvent les statuts modifiés du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.*

### **14° SDE ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE VILLE**

*Le Maire informe :*

*Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la communauté de communes de la Vallée de Villé adhère au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité. Le syndicat par délibération du 29 février 2016 a accepté l'extension de son périmètre à la communauté de communes de la Vallée de Villé.*



*Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.*

*Après délibération les membres du Conseil Municipal approuvent cette proposition à l'unanimité.*

### **15° DIVERS**

- *Organisation de la quête contre le cancer : elle sera organisée comme l'année précédente*
- *Numéros de maisons : ERNST Nicolas 4, rue du Stade,*
- *Haut-Rhin Propre : M BRUNNER Sapeur Pompier de Niederhergheim propose dans le cadre des JSP de patronner l'opération Haut-Rhin Propre avec les JSP d'OBERENTZEN.*
- *M BRENDLE Bernard expose les modalités de calcul de la répartition du budget du Syndicat Intercommunal Scolaire. Il informe également que l'inspectrice d'académie souhaitait mettre en place une structure unique pour les 4 villages imposant une direction commune à toutes les écoles, mais finalement le projet ne sera pas retenu.*
- *M ANTONY Hubert a participé aux réunions des Syndicats Mixte de l'Ill et du Quatelbach Canal Vauban, concernant le Syndicat Mixte de l'Ill la cotisation annuelle augmente de 2%, quant au Syndicat du Quatelbach et Canal Vauban elle reste stable. Le passerelle a été commandée et sera mise en place.*
- *M ANTONY Hubert expose également la nouvelle loi GEMAPI qui a deux conséquences majeures : elle engage la responsabilité des maires en cas de crue, et un impôt pouvant aller jusqu'à 40 euros par habitant sera mis en place. Cette loi est prévue pour 2018.*

*La séance est levée à : 21 heures 15 minutes*

### **Ordre du Jour :**

- Approbation du compte rendu de la dernière séance
- Délégation de signature
- Comptes Administratifs 2015
- Comptes de Gestion 2015
- Affectation des résultats
- 3 taxes 2016
- Budget Primitif 2016
- Schéma de mutualisation
- Inscription au titre de la DETR
- Inscription au titre de la Région
- Inscription au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local
- Nomination d'un garde chasse lots N° 1 & 2
- SDE révision des statuts
- SDE adhésion de la communauté de communes de la Vallée de Villé
- Divers

<i>NOM</i>	<i>PRENOM</i>	<i>FONCTION</i>	<i>SIGNATURE</i>	<i>PROCURATION</i>
<i>MATHIAS</i>	<i>René</i>	<i>Maire</i>		
<i>BRENDLE</i>	<i>Bernard</i>	<i>1<sup>er</sup> Adjoint</i>		
<i>ANTONY</i>	<i>Hubert</i>	<i>2<sup>ème</sup> Adjoint</i>		
<i>HEGY</i>	<i>Nicole</i>	<i>3<sup>ème</sup> Adjoint</i>		
<i>ANTONY</i>	<i>Patricia</i>	<i>CM</i>		<i>H. ANTONY</i>
<i>BAUER</i>	<i>Huguette</i>	<i>CM</i>		<i>B. BRENDLE</i>
<i>BOIL</i>	<i>Corinne</i>	<i>CM</i>		
<i>BRETZ</i>	<i>Daniel</i>	<i>CM</i>		<i>R. MATHIAS</i>
<i>FRANTZ</i>	<i>Nicole</i>	<i>CM</i>		
<i>JAEGGY</i>	<i>Martin</i>	<i>CM</i>		
<i>KASTLER</i>	<i>Véronique</i>	<i>CM</i>		
<i>MEYER</i>	<i>Théo</i>	<i>CM</i>		
<i>MULLER</i>	<i>Jean-Louis</i>	<i>CM</i>		<i>N. HEGY</i>
<i>REYMANN</i>	<i>Frédéric</i>	<i>CM</i>		
<i>WERTHE</i>	<i>Christian</i>	<i>CM</i>		